



© C. Lecoq

## Forêt et Chasse : vers un équilibre né de la rencontre

Si la relation entre forestiers et chasseurs n'a pas toujours été de tout repos, chacun s'entend aujourd'hui pour défendre un rapprochement entre les deux communautés. Objectif : l'équilibre sylvo-cynégétique, pour que la présence de la faune sauvage en forêt - sur laquelle tout le monde s'accorde - ne nuise pas au milieu.

### Biodiversité et régulation

Daniel Musard, administrateur du CRPF, et Marcel Bouvier, président de l'ACCA de Saint-Jorioz (Haute-Savoie) se sont rencontrés à la Fête du bois et de la forêt du Semnoz, en juillet dernier. Le premier a créé une chasse privée sur sa propriété de 86 hectares du massif des Voirons (Haute-Savoie) et passé son permis de chasser à 63 ans « pour comprendre », le second a « appris à marcher en chassant - ou le contraire - avec son père » dans les forêts qui surplombent le lac d'Annecy. Aimant la nature avant tout, ils se retrouvent avec enthousiasme sur le terrain de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. « On a rarement en face de nous des gens avec qui parler de cela », regrette Marcel Bouvier, qui acquiesce lorsque Daniel Musard affirme « il faut que les chasseurs comprennent qu'ils sont aussi en charge des habitats forestiers. Quand j'avais 16 ans, je rêvais de voir un chevreuil ! On en voit couramment aujourd'hui, parce qu'on a favorisé la venue du grand gibier avec des réintroductions et une attitude attentiste des chasseurs, qui ont laissé se recomposer le cheptel. Les populations de gibier ont crû, jusqu'au jour où l'on s'est aperçu qu'elles vivaient aux dépens des espaces naturels, ce qu'on avait complètement oublié ». La solution ? Biodiversité et régulation sont leur leitmotiv à tous deux.

« Un propriétaire qui pratique une gestion jardinée a plus de chances d'avoir une belle forêt sans trop de frais. Encore faut-il disposer d'une grande surface pour pouvoir diversifier et aider la régénération naturelle, ce qui n'est pas possible tant que les petites pousses bien tendres sont mangées par chevreuils et chamois et que les cerfs écorcent allègrement les épicéas élagués ! Moi, j'ai trouvé la solution », poursuit-il : une chasse privée. J'ai défini que j'aurai atteint l'équilibre sylvo-cynégétique quand je verrai la régénération naturelle dépasser le cap de la 3e ou 4e année, au lieu de disparaître sous la dent des cervidés. Je demande un plan de chasse en conséquence, et aux chasseurs invités « pour le sport » une réalisation à 100%. Et je me rémunère sur la vente de venaison. Je peux aussi affecter certaines zones de taillis à l'appétit du grand gibier. Mais la forêt privée savoyarde est tellement morcelée et les propriétés

si réduites que ma solution est exceptionnelle » regrette Daniel Musard.

Installer des clôtures est une fausse bonne idée : en limitant les échanges de population, cela crée des concentrations alentour. Dans le secteur du Laudon (communes de La-Chapelle-Saint-Maurice, Leschaux, Saint-Eustache et Saint-Jorioz), propriétaires, agriculteurs et chasseurs ont signé depuis 2006 une convention de gestion pour un meilleur équilibre agro-sylvo-cynégétique. Ensemble, ils effectuent un suivi des populations de cerfs et préparent la demande de plan de chasse en corrélation avec leur évolution, les chasseurs s'engageant contractuellement à réaliser les prélèvements. « Nous avons mis en place une régulation des populations dans les réserves, témoigne Marcel Bouvier, pour



© C. Lecoq

Marcel Bouvier et Daniel Musard

éviter la concentration d'animaux, avec des parties de chasse bien encadrées pour faire baisser la population de cerfs. Il fallait trouver une solution commune à tout un massif : le grand gibier ne connaît pas les frontières administratives ! Nous avons réussi à faire baisser la population sur le Semnoz, où une réserve servait de refuge à une importante concentration de grands cervidés. Mais on a invité des chasseurs voisins, ce qui ne se fait pas beaucoup. On ne gère pas la faune sauvage, on gère plutôt les chasseurs dans beaucoup d'ACCA ! »

Parallèlement à cette régulation, les chasseurs de Saint-Jorioz mènent des actions sur le milieu pour éviter que le cerf ne s'attaque aux jeunes arbres.

« Sur ma parcelle, poursuit Marcel Bouvier, j'ai planté des résineux et laissé le couvert en l'état : au bout d'une demi-douzaine d'années, les feuillus auront pris le dessus et il faudra nettoyer, mais les résineux auront été préservés. Il ne faut pas faire de grandes allées, mais plutôt nettoyer au pied de chaque arbre individuellement. Ce couvert feuillu empêche les animaux d'entrer au cœur de la plantation. Une fois que l'arbre mesure plus de deux mètres, le risque d'abrutissement est moindre et la végétation empêche les cervidés de s'approcher pour se frotter. Trop nettoyer les parcelles est une erreur : on ouvre un boulevard aux animaux ! Il faut laisser les rémanents. Bien sûr, ça pousse moins vite mais il faut choisir, entre productivisme et équilibre. De toute façon, l'objectif productiviste est impossible à atteindre avec une densité importante de grand gibier. Il faut ajuster le nombre de bracelets en fonction de la capacité d'accueil de la forêt. C'est indispensable pour la préserver. »

► Contacts : Daniel Musard : [danielmusard@wanadoo.fr](mailto:danielmusard@wanadoo.fr)  
Marcel Bouvier : [marcel.bouvier@sfr.fr](mailto:marcel.bouvier@sfr.fr) - [www.acca-saint-jorioz.fr](http://www.acca-saint-jorioz.fr)

### Parer aux dégâts du chevreuil en Ardèche

Depuis sa réintroduction en Ardèche en 1979, la population de chevreuils n'a fait que croître pour se stabiliser au milieu de la décennie 2000. « Actuellement, il est présent dans l'ensemble du département, avec des densités différentes », relève Fabrice Girard, technicien à la Fédération des chasseurs (FDC) de l'Ardèche, dans le service technique, et de préciser que l'on prélève aujourd'hui environ 5900 individus par an sur tout le territoire ardéchois. « Dans le nord, là où le milieu lui est favorable, nous prélevons trois chevreuils aux 100 hectares par an ». Ce taux baisse à 0,5/100 hectares là où le cervidé a le moins colonisé, et le spécialiste d'ajouter : « Le chevreuil a besoin d'espaces clairs, des bois de châtaigniers ou de chênes pubescents par exemple ». Il ne relativise pas les dégâts qu'il peut occasionner lorsqu'il s'attaque aux cultures agricoles, aux arbres fruitiers ou aux jeunes plants forestiers. « Le chevreuil mange ce qui est ligneux et semi-ligneux comme les petits arbres ou les ronces », note-t-il. Mais c'est surtout le frottis du brocard qui pose le plus de problème. En mai et juin, le mâle entre en période de reproduction et frotte ses bois contre l'écorce des arbres pour marquer son territoire. Il marque dans des endroits très précis en choisissant ses essences, en privilégiant l'extérieur des parcelles plutôt que l'intérieur. « Parce qu'il se frotte toujours contre le même arbre, remarque le technicien, je sais que certains forestiers en laissent un afin que ses voisins ne soient pas abîmés ». Et même si le préjudice à l'échelle du département demeure relativement faible, de l'ordre de 25 000 euros par an, la Fédération des chasseurs et les forestiers ont décidé de se mobiliser.

C'est à la suite de la tempête du 27 décembre 1999 que la collaboration entre les organismes forestiers et les associations de chasseurs a pris forme. Il fallait replanter rapidement sans que les nouveaux plants soient grignotés par les chevreuils. Il était donc nécessaire de faire « baisser sa population par l'augmentation des attributions de prélèvement dans les communes ayant procédé à des opérations de reboisement ». La décision fut alors prise d'étendre la saison de chasse qui s'ouvre traditionnellement le 9 septembre, à la période estivale. « Aujourd'hui, au niveau national, les détenteurs de droits de chasse ont la possibilité de faire des tirs d'affût du brocard dès le 1<sup>er</sup> juin sous condition d'avoir un plan de chasse tirs d'été du brocard », observe M. Girard. Ainsi le forestier constatant la dégradation d'arbres sur une parcelle peut faire appel à l'ACCA de son secteur afin de faire des prélèvements ciblés sur les animaux qui posent problème. Une

fiche de déclaration des dégâts forestiers (cf p 12) est d'ailleurs mise à la disposition du propriétaire. Pour Fabrice Girard, par cette procédure, il s'agit de rapprocher les propriétaires et les chasseurs et de les pousser à résoudre les problèmes localement.



Agir avant que les dégâts soient constatés a été aussi un objectif. Depuis deux ans, une convention cadre, mise en place avec Roland Serrillon (président de la commission chevreuil à la FDC), a signée conjointement par la Fédération des chasseurs ardéchoise et les représentants des forestiers. Elle permet l'achat de piquets de protection de résineux contre le frottis du brocard. Ce contrat local d'aide oblige le forestier à se rapprocher d'une association de chasse. Sans cela, la subvention ne peut être accordée. Et le message de M. Girard est clair : « Nous ce que l'on souhaite, c'est qu'il y ait une relation entre le forestier et l'ACCA ». Ainsi, en 2010, une dizaine de dossiers ont pu se partager une enveloppe de 5000 € et protéger 7 hectares. Le but pour les années à venir est de renouveler l'opération.

► Contact : Fédération des chasseurs 07 : 04 75 87 88 20 - [fabricegirard@fdc07.fr](mailto:fabricegirard@fdc07.fr)  
Fiches de déclaration des dégâts forestiers et Convention de mise à disposition de protection contre les dégâts de grands gibiers : [fdc07@fdc07.fr](mailto:fdc07@fdc07.fr)  
<http://www.ardeche.equipement.gouv.fr/schema-departemental-de-gestion-a1054.html>

### Sans plan de chasse respecté, point de salut

Alain Raymond est convaincu qu'il est possible de concilier gestion forestière et cynégétique. Propriétaire de 160 hectares dans la Dombes (Ain) et de 500 hectares sur le massif de Belledonne (Isère) - tous certifiés, ce passionné de chasse pratique un jardinage raisonné dans ses forêts. « Dans la Dombes, des dégâts peuvent être occasionnés par les chevreuils, mais c'est actuellement modéré car la population a baissé. On regrette également quelques dégâts de sanglier, plus sensibles pour les agriculteurs que pour les forestiers. Nous protégeons les plantations par des manchons. C'est efficace ». Mais Alain Raymond effectue peu de plantations : il privilégie la régénération naturelle : « elle est gratuite ! En jeune plantation, c'est plus compliqué. Ici, dans la Dombes, elle est surabondante : la nature est exubérante ! Si le chevreuil en détruit 10 % c'est moins grave que dans une « pépinière ».... En Isère, cependant, le cerf, « roi des forêts, est redoutable car il a besoin de beaucoup de nourriture, surtout en hiver ». Seule solution pour Alain Raymond : le plan de chasse, qui régule les populations à un niveau admissible pour le milieu. « Il faut que les forestiers qui constatent des dégâts de cerfs, de sangliers ou de chevreuils, sur leurs plantations, remplissent les

formulaires fournis par le syndicat des propriétaires afin qu'ils soient transmis aux fédérations des chasseurs pour influencer le plan de chasse et négocier des compensations éventuelles. Pour cela, il est très important que les propriétaires se donnent la peine de faire les constats des dégâts occasionnés par le grand gibier. Il ne serait pas souhaitable d'éradiquer le cerf. C'est un animal superbe, qui a sa place dans nos forêts, mais il faut que sa population soit contrôlée par les fédérations des chasseurs ». Autre espèce à réguler également en montagne pour Alain Raymond : le chamois. « Il a pu être sauvé, contrairement au bouquetin, par les plans de chasse, qui en ont limité les prélèvements, ce qui est formidable ». Aujourd'hui, il considère qu'il faut adapter les plans de chasse à son impact sur le milieu, qui peut être considérable. « La plupart des chasseurs demandent de plans de chasse importants, mais lorsque leurs représentants sont trop conservateurs, un dialogue doit s'établir pour contenter les deux parties. Il y a toujours un moyen de s'entendre et d'être raisonnable : les chasseurs doivent admettre la nécessité économique de la forêt et les forestiers accepter un minimum de grand gibier sur leur territoire ». Les clôtures sont une fausse bonne solution pour lui : « c'est terriblement coûteux et cela détruit la continuité de la forêt. L'arme pour trouver un équilibre entre gestion forestière et plaisir de la chasse, c'est le plan de chasse : il n'y a pas d'autre solution ».



Alain Raymond

Dossier préparé par Christel Leca et Jean-Louis Rioual

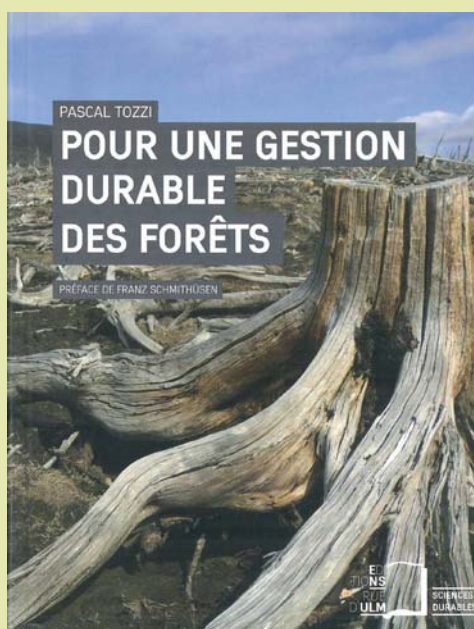
## Adapter les pratiques\*

Dans une étude sur la « Sensibilité de quelques essences forestières de reboisement à l'abrutissement par le chevreuil » parue en 1999, le Cemagref, l'ONF et le CNRS de Chizé (Deux-Sèvres) ont constaté quelques préférences notables des cervidés :

- les plants feuillus par rapport aux plants résineux ;
- les plants issus de pépinières par rapport aux semis et aux rejets de taillis ;
- les plants en godet par rapport aux plants en racines nues ;
- le Chêne rouge ;
- le Merisier.

Fort de ces résultats, on peut tenter d'adapter les pratiques sylvicoles, pour réduire la sensibilité des peuplements.

\* Pour plus d'information, voir « Pour un meilleur équilibre sylvo-cynégétique » de l'ONCFS et l'ONF.



## Pour une gestion durable des forêts

Pascal Tozzi - Éditions Rue d'Ulm - 7 €

Disponible en librairie ou sur [www.presses.ens.fr](http://www.presses.ens.fr)

Quelle gouvernance internationale mettre en place pour la gestion des forêts, et transposer le développement durable dans le champ forestier ? Ceci malgré les incertitudes, les enjeux souvent conflictuels qui entourent les problématiques de préservation et de conservation des forêts.

L'auteur, maître de conférences en science politique et chercheur au CNRS, replace ici, par le biais du terrain forestier, l'action environnementale internationale dans toute sa complexité.